

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec autorisation d'accéder à cette demande, s'il le juge nécessaire.

34.—De M. E. Rochon, offrant de vendre une quantité de pierre à macadam (entre 300 à 400 tonnes) à raison de 85c la tonne, prise sur les lieux, rue Villeneuve.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

35.—De la "Montreal Light, Heat & Power Co.", informant l'inspecteur de la Ville que la Compagnie lui donnera avis avant d'adjuger de nouveaux contrats pour la pose de ses conduits souterrains.

Résolu: De référer cette lettre à la Commission spéciale des Conduits souterrains.

36.—Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'inscription de la rue Stanley, entre les rues Ste-Catherine et Sherbrooke, dans le répertoire des rues, comme rue publique.

37.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi au sujet du paiement de la construction de trottoirs permanents en asphalte Seysell à la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal.

Déposée sur le bureau.

RAPPORTS

38. De l'inspecteur de la Ville, informant la Commission que la "Montreal Street Ry Co." ne peut remplacer et poser ses voies, sur le côté Ouest du Parc LaFontaine, à partir de la rue Cherrier jusqu'à la rue Rachel.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le montant de \$33,000, affecté au pavage du côté Ouest du Parc LaFontaine, à partir de la rue Cherrier jusqu'à la rue Rachel, soit remis à la disposition de la Commission des Finances, attendu que la Commission de la Voirie ne pourra pas procéder, cette année, au pavage de ladite partie du Parc LaFontaine suivant la déclaration de l'inspecteur de la Ville. (MM. les échevins Leclaire et Duquette dissidents).

39.—De l'inspecteur de la Ville, demandant un crédit de \$6,000 pour le nivellement, le macadamisage et la confection de trottoirs temporaires sur le côté Sud de la rue Saint-Antoine, à partir de la rue LaMontagne jusqu'à la rue Guy.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$6,000 soit affecté au nivellement, au macadamisage et à la confection de trottoirs temporaires sur le côté Sud de la rue Saint-Antoine, à partir de la rue LaMontagne jusqu'à la rue Guy.

40.—Attendu qu'une omission a été faite dans le rapport de la Commission de la Voirie adopté par le Conseil, le 13 juillet 1908, au sujet de la permission, accordée à M. G.-E. Forbes, d'utiliser, pour des fins d'éclairage, trois espaces sous le trottoir, en face de l'édifice occupé par MM. Chase & Sanborn Co., sur la rue Ste-Hélène, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la permission soit aussi accordée à M. G.-E. Forbes de pratiquer une ouverture pour l'entrée des marchandises sous le trottoir en face de sa propriété, Nos 9 et 11 rue Ste-Hélène, conformément au règlement No 362, et aux conditions déjà stipulées dans le rapport de la Commission des Finances, en date du 10 juillet 1908, au sujet de la permission, accordée à M. G.-E. Forbes, d'utiliser pour des fins d'éclairage, trois espaces sous le trottoir en face de sa propriété, Nos 9 et 11, rue Ste-Hélène; et, de plus, que la présente permission accordée à M. G.-E. Forbes, de pratiquer une ouverture pour l'entrée des marchandises, soit incorporée dans la convention préparée par Mtre R.-A. Dunton, notaire de la Cité, pour les fins ci-haut mentionnées.

41.—De l'inspecteur de la Ville, demandant d'opérer le virement d'un montant de \$3,000 pour paver, en blocs de scorie, l'entrevoie de la rue Centre, à partir de la rue Wellington jusqu'à la rue Richmond.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$3,000, du créancier affecté au pavage de la rue McCord, lequel pavage est complètement terminé, et d'appliquer ledit montant au paiement du coût du pavage, en blocs de scorie, de l'entrevoie de la rue Centre, à partir de la rue Wellington jusqu'à la rue Richmond.

42.—De l'inspecteur de la Ville, demandant un crédit supplémentaire de \$500 pour la démolition et la recons-

Referred to the City surveyor with authority to grant said request, if he deems it necessary.

34.—From Mr. E. Rochon, offering to sell a quantity of macadamizing stone (from 300 to 400 tons), at 85c per ton, taken on the spot on Villeneuve street.

Referred to the City surveyor.

35.—From the Montreal Light, Heat & Power Co., informing the City surveyor that the Company would notify him before awarding new contracts for the laying of underground conduits.

Resolved: To refer said letter to the special Committee re Underground conduits.

36.—On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to report on the inscription in the street register of Stanley street, as a public street, between Ste. Catherine and Sherbrooke Sts.

37.—Submitted and read an opinion from the Law Department anent the payment to the "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" for the laying of Seysell asphalt permanent sidewalks.

Laid on the table.

REPORTS.

38.—From the City surveyor informing the Committee that the Montreal Street Ry Co., could not replace and lay its tracks, on the West side of La Fontaine Park, from Cherrier to Rachel street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$33,800 voted for paving the West side of La Fontaine Park, from Cherrier to Rachel, be placed at the disposal of the Finance Committee, as the Road Committee cannot proceed this year with the paving of said part of La Fontaine Park, according to the statement of the City surveyor. (Ald. Leclaire and Duquette dissenting).

39.—From the City surveyor asking for an appropriation of \$6,000 for the levelling, macadamizing and construction of temporary sidewalks on the South side of St. Antoine street, from Mountain to Guy street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$6,000 be voted to level, macadamize and build temporary sidewalks on the southside of St. Antoine street, from Mountain to Guy street.

40.—Whereas an omission has been made, in the report of the Road Committee, adopted by Council, the 3rd of July 1908, anent the permission granted to Mr. G. E. Forbes to use, for lighting purposes, three spaces under the sidewalk, in front of the building occupied by Messrs. Chase & Sanborn Co., on St. Helen street, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that permission be also granted to Mr. G. E. Forbes to make an opening for the entrance of goods, under the sidewalk in front of his property, Nos. 9 and 11, St. Helen street, according to by-law No. 362, and upon the same condition as those stipulated in the Finance Committee's report, dated the 10th of July 1908, anent the permission granted to said Mr. G. E. Forbes, to use, for lighting purposes, three spaces under the sidewalk, in front of his property, Nos. 9 and 11, St. Helen street; and furthermore, that the present permission granted to Mr. G. E. Forbes to make an opening for the entrance of goods, be inserted in the agreement prepared by R. A. Dunton, City notary, for the above mentioned purposes.

41.—From the City surveyor asking to vary a sum of \$3,000 to pave with scoria blocks, the space between the tracks on Centre street, from Wellington to Richmond street.

On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$3,000 be varied from the appropriation voted for the McCord street pavement, which pavement was completed, and to apply said amount to paving with scoria blocks, the space between the track on Centre St., from Wellington to Richmond street.